



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/072
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route du Noroit sur la commune d'Oudalle, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5071 et en vue de l'implantation d'une activité d'entrepôt logistique.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCI LE MAEVA, route du Noroit – 76430 OUDALLE, SIREN n°348 708 421 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SCI LE MAEVA ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-174 portant sur la dépendance susvisée le 27/11/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 17 075 m².

Durée de la convention : 10 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **06/12/2019**